L'Hon. M. Vankougnet—fait remarquer qu'il se dépense déjà trop d'argent en frais d'impression et, sans se prononcer sur la valeur de la pétition, il croit qu'elle devrait être renvoyée au

comité des impressions.

L'Hon. M. Laterrière—répond qu'il désire autant que le gouvernement d'épargner les fonds publics; mais que cette pétition est d'un grand intérêt, puisqu'elle concerne 20,000 personnes qui aujourd'hui ont à traverser une forêt de 150 milles pour se rendre à leur cour de justice. Cependant, le conseiller des Laurentides consent à renvoyer sa motion au jour suivant.

L'Hon. M. Vankoughnet—dépose la correspondance relative à la nomination du conseil municipal de Durham, (Missis-

quoi.)

L'Hon. M. Prince,—conformément à un avis donné la semaine précédente, propose une adresse à la Reine, " la priant de faire prendre les mesures nécessaires pour donner à cette Chambre le pouvoir d'élire de temps à autre un de ses propres membres aux fonctions de président." L'Hon. orateur fait remarquer que le gouvernement s'opposa, l'an dernier, à son bill en vertu duquel la place de président du Conseil Législatif devait être élective, sous prétexte que ce projet de loi était insconstitutionnel, mais puisque, par cette adresse proposée, le Couseil va prier la souveraine de faire disparaître cet obstacle constitutionnel, M. Prince espère que le ministère ne s'opposera pas à sa demande, --- d'autant plus que le Conseil devant renfermer, l'automne prochain, 24 membres élus et 36 dans deux autres années, la passation d'un bili pareil au sien est tôt ou tard inévitable et qu'il vaudrait mieux, par conséquent que le gouvernement eût l'air de faire aujourd'hui de bonne grâce, ce qu'on lui arracherait par force une autre fois.

L'Hon. M. Vankoughnet—ne s'oppose pas à cette adresse, parce qu'il a foi en la discretion du Conseil et qu'il est certain qu'il n'abusera pas du pouvoir que la Reine pourra lui octroyer.

L'Hon. M. Murney—dit qu'il a toujours blamé le gouvernement d'avoir rendu électives les fonctions de Conseiller, pour obéir à une demande en apparence populaire; mais, semblable au chien de la fable, qui ne pouvant plus défendre le dîner de son maître, veut au moins en avoir sa part, M. Murney fut des premiers à se faire élire Conseiller en vertu de cette loi abominable. Ce n'est pas tout; le vin étant tiré, il faut le boire et dès que les places de Conseiller sont électives, M. Murney ne croit pas qu'on puisse refuser le même honneur—dans son sens, c'est déshonneur qu'il faudrait dire——à celles de président du Conseil.

L'Hon. M. Patton—tient à ce que rien dans cette adresse à la Reine ne donne à entendre que le Conseil songe, en effet, à rendre sa présidence élective. Qu'il ait la prérogative de faire cette réforme, c'est bien; mais que ce soit à la condition de ne s'en servir jamais.

Après quelques autres explications dans le même sens, l'adresse

est votée à l'unanimité.

L'hon. M. Morris—propose aussi de demander le pouvoir de changer le nom du Conseil pour lui donner celui de Sénat. Nous ayons le Conseil législatif, le Conseil exécutif, les Conseils des villes, les Conseils municipaux, les Conseils de comtés et les Conseillers de la Reine; ne pourrait-on pas, afin de mieux se reconnaître au milieu de tant de Conseils, donner à celui-ci le nom de Sénat, qui indique bien mieux la nature de ses attributions?

L'hon. M. de Blaquière—seconde cette motion, parce qu'il croit que le nom de cette Chambre devrait correspondre à ce qu'elle est en réalité. Que signifie l'expression de Conseil Législatif; il fut un temps dans l'histoire du Canada où le Conseil Législatif constituait réellement la Législature, le gouvernement même du pays. Ce temps n'est plus, hélas! et aujourd'hui le Conseil devrait être assez modeste pour abandonner un titre qui ne signifie plus rien. M de Blaquière avoue qu'au premier abord le mot Sénat l'effraya un peu, parce qu'il semble nous venir des Etats-Unis; mais heureusement pour lui et pour le pays, il se rappela que Rome l'ancienne avait aussi ses sénateurs et que de nos jours la France a son Empereur, son Sénat et ses sénateurs. Ce nom fait bien; et il ajouterait beaucoup à la dignité du Conseil.

Jihon. M. Ferrie-n'a pas peur de ce changement, bien que

les Etats-Unis aient leur Sénat.

L'hon. M. Ferguson—professe les mêmes sentiments, quoique au premier moment, sa pensée se soit arrêtée avec terreur sur le

Sénat de Washington.

L'hon. M. Vankoughnet—accuse de puérilité ceux qui demandent ce changement. L'un d'eux prétend que le Conseil n'est plus digne de son nom, parce qu'il ne gouverne plus autant qu'autrefois; et pourtant depuis deux ans cette Chambre a pris plus de part que jamais à la législation du pays. Le ministre des statistiques ne voit pas la nécessité d'adopter un nom qui les mettrait au niveau des corps républicains. Si l'on change le nom de cette Chambre, il faudra faire un changement correspondant dans l'autre et la Chambre d'Assemblée deviendra celle des Représentants. Il vaudrait mieux donner à celle-ci le nom de Chambre-Haute des Représentants et à l'autre, celui de Chambre-Basse des Représentants. Où s'arrêtera cet amour du changement? du nom ne passerait-on pas à la chose même?

L'hon. M. McGill-ne vout pas être sénateur parce qu'il n'y a pas de colonie britannique, en Asic, en Afrique, ni en Amé-

rique, que possède un seul sénat.

L'hon. M. Quesnel—n'en veut pas non plus pour la même raison.

L'hon. M. Ferguson—demande si l'on présèrera donner au conseil le nom de Sanhédrin ou d'Aréopage?

L'hon. M. Simpson—est en faveur du changement. Depuis longtemps le peuple se figure qu'un Conseiller est à l'égard du gouvernement

" un ami donné par la nature ;"

mais, grâce à la réforme, aujourd'hui,

"Le Conseiller n'est plus ce qu'un vain peuple pense, Car le fait d'être élu fait toute sa puuissauce."

L'hon. M. Murney—se prononce contre le changement, précisément pour les raisons données par M. Simpson. On devrait avoir plus de respect pour les Conseillers nommés par le gouvernement; quant à ceux qui ont été élus, el bien, le peuple ayant fait d'eux des Conseillers, pourquoi devraient-ils devenir sénateurs? Que gagnera-t-on par un pareil changement? plus de dignité ici? assurément non. Plus de respect en Angleterre? Certes non; car là, un habitant des colonies n'est pas grand'chose. D'ailleurs, il faudrait se méfier du mot sénateur, parce qu'il nous vient des Yankees.—C'est ce qui est nié aussitôt par—

L'hon. M. Crooks—qui se met à prouver que le mot nous vient des fiers Romains et non de ces trafiquants à la voix nasillarde.

L'hon. M. Ferrier—soutient, dans tous les cas, que le nom étant en grande vogue chez les républicains d'en face, doit être

suspect.

L'hon. M. Moore—n'est pas de cet avis. Le Conseil Législatif ressemble autant au sénat de Washington qu'à la Chambre des Lords; pourquoi donc s'obtiner contre ce nom? parce qu'il nous vient des États-Unis? Quel enfantillage! Ce n'a pas été dans tous les cas, une raison pour nous empêcher de leur emprunter les lois sur les banques, sur les chemins de fer et sur l'enseignment public.

L'hon. M. Patton—se révolte contre cette insinuation. Parce qu'on a quelque peu imité les Yankees, faut-il les suivre en tout? Pourquoi ne rendrait-on pas élective la place de gouver-

neur, à l'exemple des Yankees?

L'hon. M. Moore.—Patience; cela viendra.

L'hon. M. Prince—aime le mot sénateur. Les Grecs et les Romains ont en leurs sénateurs et d'après le dictionnaire, le Sénat est une assemblée de Conseillers publics réunis pour s'occuper d'affaires publiques. Cette définition convient parfaitement à la Chambre. Mais il est évident que les Anglais n'aiment pas le mot sénateur et, afin de ne pas compromettre le sort de son bill relatif à l'éligibilité de la place de président du Conseil, il votera contre ce changement.

L'hen. M. Taché—s'oppose aussi à cette transformation, parce qu'on pourrait en conclure qu'il y a dans le Canada des tendances

annexionistes.

La proposition, mise aux voix, est rejetée.

Contents:—Les hon. MM. Knowlton, De Blaquière, Fergusson, Masson, Morris, Simpson, Ferrie, Moore et Crooks—9.